

Tunisie : Une mobilisation importante, une justice partielle - La lutte des ouvrières de Kairouan continue

Soutien aux ouvrières de Kairouan et à Jamel Cherif : défendre les droits syndicaux et la dignité humaine

lundi 25 novembre 2024, par [CRLDHT](#) (Date de rédaction antérieure : 24 novembre 2024).

Le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDHT) salue la mobilisation massive qui a permis d'obtenir la libération de Jamel Cherif, secrétaire général de l'Union locale du travail de Sbikha (UGTT), ainsi que de trois ouvriers de l'usine de chaussures Ritun, condamnés avec des peines de prison avec sursis. Le 21 novembre 2024, le tribunal de Kairouan a rendu son verdict, marquant une étape importante dans une lutte qui a été rendue possible grâce à la détermination des ouvrières, premières en ligne dans ce combat pour des conditions de travail dignes et la défense des droits syndicaux.

Depuis le début de cette affaire, les ouvrières de l'usine Ritun ont été au centre des mobilisations, bravant la répression pour défendre leurs droits face à des conditions de travail injustes et précaires. Parmi les 27 licenciés, nombreuses sont les femmes qui ont payé le prix fort pour avoir tenté de créer un syndicat, un droit pourtant garanti par la loi. Malgré les pressions, elles n'ont jamais cessé de revendiquer la justice et la dignité pour elles-mêmes et pour tous les travailleurs.

Le CRLDHT tient à rendre hommage au courage de Jamel Cherif, un syndicaliste exemplaire qui a fait face à une situation syndicale extrêmement difficile. Son engagement, dans un contexte de répression croissante, a été une source d'inspiration pour tous les travailleurs et travailleuses de Kairouan. Grâce à son leadership, la mobilisation a pris de l'ampleur, rassemblant les syndicats, les enseignants et de nombreux citoyens solidaires.

La condamnation de Jamel Cherif et des trois ouvriers avec des peines de prison avec sursis, après des accusations fallacieuses de perturbation de la production, est une tentative claire de criminaliser l'action syndicale. Ce verdict, bien que moins sévère qu'attendu grâce à la pression populaire, reste inacceptable. Il démontre la fragilité des droits syndicaux en Tunisie et l'urgence de les défendre face aux tentatives de répression.

Le CRLDHT souligne le rôle indispensable des syndicats, particulièrement celui de l'UGTT, dans cette lutte. Grâce à la solidarité exprimée par le Syndicat de l'enseignement secondaire de Kairouan, qui a appelé à une journée de grève, la pression sur les autorités a permis d'obtenir des concessions. Les syndicats jouent un rôle clé pour garantir la justice sociale et la dignité des travailleurs, en particulier des ouvrières, souvent en première ligne de la lutte contre la précarité et les abus.

Le CRLDHT réaffirme que la lutte n'est pas terminée. Nos exigences restent claires :

1. L'annulation totale des condamnations de Jamel Cherif et des trois ouvriers. La justice ne doit pas

être un outil de répression.

2. La réintégration immédiate des 27 ouvrières et ouvriers licenciés, avec des garanties contre toute forme de représailles.

3. Le respect intégral des droits syndicaux, incluant la liberté de se syndiquer, de manifester et de négocier, conformément à la Constitution tunisienne et aux conventions internationales ratifiées par la Tunisie.

4. Des conditions de travail dignes pour toutes et tous, en mettant l'accent sur les droits des femmes ouvrières, qui sont les premières touchées par la précarité et la discrimination.

5. Une enquête indépendante et impartiale sur les pratiques de l'usine Ritun, pour faire la lumière sur les violations des droits des travailleuses et travailleurs.

6. Un dialogue social sincère entre les syndicats, les employeurs et les autorités, pour éviter que de telles situations ne se reproduisent.

Le CRLDHT appelle la communauté internationale, les organisations de défense des droits humains et les syndicats du monde entier à poursuivre leur soutien aux ouvrières et ouvriers de Kairouan. Cette lutte pour la justice sociale et les droits syndicaux ne s'arrête pas aux frontières tunisiennes. La solidarité internationale reste cruciale pour faire en sorte que les droits des travailleurs soient respectés et pour faire reculer les tentatives de répression. Nous appelons à des actions concrètes : campagnes de sensibilisation, soutien financier et moral et pressions diplomatiques pour défendre la liberté syndicale en Tunisie.

Le CRLDHT continuera à suivre de près l'évolution de ce conflit social et à soutenir toutes les initiatives en faveur des droits des ouvrières et des ouvriers. Nous restons aux côtés des syndicats, des militants et des citoyens engagés pour construire une Tunisie où la dignité humaine, la justice sociale et les droits syndicaux prévalent sur la répression et l'injustice. La mobilisation reste notre meilleure arme face aux abus. Nous continuerons à nous battre pour une société plus juste pour toutes et tous.

Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDHT)

